

« Dame, au lieu de la Duchère où furent portées, à cet
 « effet, les plus belles et les meilleures confitures qui se
 « purent trouver. A laquelle collation y eut grand nombre
 « de noblesse, et M. le maréchal d'Esdiguières, gouverneur
 « du Dauphiné, qui était arrivé sur la fin de ladite collation
 « accompagné de force noblesse du pays. » Le château de
 la Duchère venait d'être reconstruit par François Clapisson,
 avocat au Siège présidial et échevin.

Mais à peine le Consulat est-il entré dans l'Hôtel de
 Ville que, sur la demande de l'archevêque, il met les
 salons à la disposition de la marquise de la Baulme, nièce
 de MM. de Villeroy, pour un ballet, auquel le 16 février
 1654, assistaient Mgr Camille de Neufville, de nombreux
 gentilshommes et les principaux magistrats de la ville (1).

Et comment le pauvre Consulat, qui depuis 1424 cher-
 chait en vain une « maison commune » où il pût demeurer
 en paix et se dire chez lui, n'aurait-il pas exulté en se trou-
 vant établi dans ce magnifique palais ? Il faut lire la triste
 odyssee de nos échevins achetant la maison Charnay rue
 Longue en 1424 et ne pouvant pas s'y installer à cause
 des réclamations de l'archevêque pour sa suzeraineté ;
 achetant de guerre lasse une autre maison en 1458, l'hôtel
 du Lion, rue des Albergeries et se voyant dans la nécessité
 de le revendre (2) en 1468 parce qu'ils ont enfin obtenu
 de l'archevêque une transaction (23 janvier 1458) ; ne pou-
 vant faire face à leurs dettes et obligés d'aliéner la propriété
 de l'Hôtel de Ville de la rue Longue pour en demeurer
 simples locataires de 1492 à 1500 ; essayant d'échanger en

(1) *Archives*, BB, 208.

(2) *Archives*, BB, 15.